

# *Une organisation et des services en direction des adhérents du PLIE*

## *Une organisation*

C'est pour améliorer l'accès à l'emploi à l'échelle du Grand Avignon que les partenaires, l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département de Vaucluse, le Département du Gard et le Grand Avignon se sont organisés. Ils s'appuient sur l'Association du PLIE pour la mise en œuvre du PLIE et sur un tissu de structures diverses (formation, insertion, emploi) et un réseau d'entreprises.

Ces partenaires se sont donnés un objectif commun qui est de favoriser l'accès à l'emploi de 2 500 personnes entre 2008 et 2010. Parce que ces institutions et collectivités travaillent ensemble, l'Union Européenne apporte des moyens complémentaires par l'intervention du Fonds Social Européen.

Notre Plan Local permet aux adhérents de s'engager, avec l'appui d'un accompagnateur à l'emploi, dans un parcours. Ainsi, une orientation professionnelle, des formations et des mises en situation de travail sont proposées.

Chaque parcours est singulier. Il dépend de la situation personnelle, de la formation, de l'expérience professionnelle et de la nature des difficultés rencontrées. Aussi, d'autres professionnels que l'accompagnateur à l'emploi interviennent de façon coordonnée dans le parcours selon les besoins.

## *Une conviction*

Les partenaires du PLIE ont la conviction que les parcours individualisés favorisent l'accès à un emploi durable.

## *Des clefs pour la réussite du parcours vers et dans l'emploi*

- la motivation et le potentiel de l'adhérent qui est acteur de son parcours,
- les conseils de votre accompagnateur à l'emploi qui est garant de la cohérence de votre parcours,
- l'organisation d'un parcours d'insertion professionnelle individualisé,
- le lien aux entreprises sous différentes formes (conseil, évaluation en milieu de travail, CDD, ...et emploi durable).

## *Des services*

Suite à un accueil et un pré diagnostic réalisés par les structures d'accueil et d'accompagnement (Pôle Emploi, Services des Départements, CCAS, Mission Locale...), il est proposé un parcours d'insertion piloté par un accompagnateur à l'emploi. Le parcours peut permettre de mobiliser les étapes suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic en début de parcours, puis selon les besoins de bilans, de positionnements, d'une évaluation des compétences, d'un travail sur le projet professionnel,
- Des formations individuelles et/ou collectives permettant l'apprentissage des savoirs de base et une professionnalisation, voire une qualification à certains moments du parcours,
- Des aides individuelles pour lever les freins à l'emploi (formation et mobilité notamment),
- Des actions spécifiques : création d'entreprise, parrainage, recherche d'emploi directe...,
- La mobilisation des services sociaux pour le règlement des problématiques sociales,
- Des mises en situation de travail diversifiées à différents moments du parcours :
  - au sein d'une Structure d'Insertion par l'Activité Economique : diverses associations portant des Ateliers et Chantiers d'Insertion, Régie de quartier, Entreprise d'Insertion, Association Intermédiaire, Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification,
  - dans le secteur marchand ou non marchand dans le cadre de contrats courts ou de missions d'intérim.
- En fin de parcours, au moment de l'accès à l'emploi dans l'entreprise, un accompagnement spécifique est proposé avant et après l'accès au poste.

*L'adhérent du PLIE sortira du Plan en objectif réussi, après avoir été consolidé 6 mois sur son poste de travail ou suite à l'accès à une solution qualifiante.*

***L'engagement et la responsabilité de l'adhérent du PLIE  
dans la mise en œuvre de son parcours PLIE***

L'accompagnateur à l'emploi pilote le parcours mais c'est bien la personne adhérente du PLIE qui est volontaire et responsable de son parcours. Elle doit :

- ◆ être régulièrement en relation avec son accompagnateur à l'emploi sur les démarches entreprises,
- ◆ s'impliquer dans différentes étapes et actions nécessaires à son insertion professionnelle,
- ◆ suivre avec assiduité les étapes afin de se donner toutes les chances de réussite,
- ◆ signaler à son accompagnateur à l'emploi les changements pouvant se produire dans le parcours,
- ◆ ne pas rompre le parcours ou une étape sans en avoir discuté avec son accompagnateur à l'emploi.